

– La réponse du Conseil d'Etat valant comme rapport, cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 91.*

S'est abstenue:

Romanens A. (VE, PS/SP). *Total: 1.*

Postulat N° 2038.08 Marie-Thérèse Weber-Gobet/Albert Bachmann (inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques)¹

Prise en considération

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour l'attention et le soin qu'il a apportés à notre postulat et sa proposition de la prendre en considération. Nous sommes convaincus que les collectivités publiques doivent montrer l'exemple pour glaner de l'énergie solaire. C'est une aubaine importante en matière de développement durable, sujet sur lequel notre autorité a largement exprimé sa sensibilité.

Je souhaite relever un élément essentiel. Nous avons clairement précisé que le mandat d'inventorier

des surfaces devrait être étendu aux communes qui le désirent. Par le biais de cette proposition, il s'agissait de profiter des synergies d'une telle étude: canevas de base, bureau spécialisé, etc. Je pense par exemple aux communes dont les bâtiments publics se juxtaposent avec les bâtiments de l'Etat, M. le Commissaire du gouvernement. Il s'agirait d'une fausse économie que de ne pas intégrer les communes à la réflexion, quand bien même il faut s'entendre sur le mot «économie» car les communes intéressées par cet inventaire seront certainement ouvertes à participer au financement. Il importe bien d'inscrire une obligation pour l'Etat d'approcher les communes par rapport à cette démarche mais, en aucun cas, une obligation de prendre en charge les coûts de mandats concernant les bâtiments publics des communes intéressées par cette opportunité, M. le Commissaire du gouvernement! C'est ainsi qu'il faut le prendre.

Je vous remercie d'accepter le postulat en permettant aux communes intéressées de profiter de cette procédure. Le calendrier des travaux pourrait échelonner cet inventaire par régions afin de répondre au souci relevé par le Conseil d'Etat.

Jendly Bruno (PDC/CVP, SE). Avec le postulat 2038.08, l'ex-collègue Marie-Thérèse Weber-Gobet et notre collègue Albert Bachmann demandent au Conseil d'Etat d'effectuer un inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics et d'entreprendre une étude de faisabilité technique et d'opportunité énergétique pour les installations solaires thermiques et photovoltaïques ainsi que d'associer les communes qui désirent participer à cet inventaire pour les bâtiments qu'elles possèdent.

Streng genommen ist der Begriff «Erneuerbare Energie» falsch, denn Energie kann nicht erneuert oder regeneriert werden. Jedoch versteht man unter der «Nutzung der Erneuerbaren Energie» einen Prozess der Energieumwandlung. Bei thermischen Solaranlagen wird die Wärme der Sonneneinstrahlung vorwiegend für die Gebäudetechnik nutzbar gemacht. Hingegen wird bei der Photovoltaik-Anlage das Sonnenlicht direkt in Strom umgewandelt.

Dass sich der Staatsrat bereit erklärt hat, die 711, respektive seit letzter Woche 712 dem Staate gehörenden Gebäude zu analysieren, ist ein positives Zeichen. Hier wird sich zeigen, wie viele Bauten sich für eine eventuelle Nutzung von Sonnenenergie eignen würden.

Was die Produktion der Energie anbelangt, wäre es opportun, wenn dies der Staat auf eigene Rechnung machen würde.

Ich bin jedoch der Auffassung, dass dies Dritten, also KMU-Betrieben, überlassen werden sollte.

Die CVP-Fraktion wird dem Postulat zustimmen.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance du postulat de nos collègues Weber-Gobet et Albert Bachmann, qui va, à notre avis, dans le bon sens. Le Conseil d'Etat en a déjà pris conscience puisqu'il a inscrit comme objectif dans son programme gouvernemental la promotion des énergies renouvelables. Dans ce sens-là, et en tant que syndic, je vais également dans le même sens que le président

¹ Déposé et développé le 5 septembre 2008, *BGC* pp. 1657 ss.; réponse du Conseil d'Etat le 28 octobre 2008, *BGC* p. 2548.

de l'Association des communes fribourgeoises, mon collègue Bachmann, et je souhaite vivement que soit pris en compte l'ensemble des bâtiments communaux qui représentent, à eux seuls, un potentiel aux ressources non négligeables.

Un inventaire à cet égard est absolument nécessaire. Les 100 000 francs d'investissement prévus pour l'étude d'environ 700 bâtiments communaux ne sont, à mon avis, que de la poussière en comparaison des millions que nous venons, M. le Commissaire du gouvernement, vendredi passé, d'allonger dans cette même enceinte pour un sujet qui a été brûlant d'interventions mais a refroidi certains plus qu'il ne les a réchauffés.

La promotion d'installations solaires thermiques fait partie de la conscience écologique qui doit animer tous les partis. L'écologie, à mon avis, n'est pas une affaire de partis car elle fait partie de la vie, et là, nous sommes tous concernés! On nous a dit aussi, dans la synthèse de ce postulat, que le potentiel fribourgeois en matière de photovoltaïque était en principe plus important qu'en général en Suisse.

L'Alliance centre gauche accepte donc ce postulat et vous invite à en faire de même.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt grundsätzlich eine gemeinsame Planung und eine Zusammenarbeit des Kantons und der Gemeinden bei der Umsetzung der Energiepolitik. Besondere Beachtung kommt hier der Vorbildfunktion von Staat und Gemeinde bei Neubauten und Renovationen eigener Liegenschaften mit der Verpflichtung zur energetischen Betriebsoptimierung zu. Der sogenannte Minergie-Standard verpflichtet gleichzeitig, Erneuerbare Energien oder Abwärme zu nutzen. Damit die staats- und gemeindeeigenen Gebäude mit sogenannten thermischen und photovoltaischen Solaranlagen ausgerüstet werden können, ist es unabdingbar, die technische und betriebliche Machbarkeit, sowie die wirtschaftliche Tragbarkeit flächendeckend zu prüfen. Im Namen der Umsetzung des Energiegesetzes ist das Erarbeiten eines Grundlagenpapiers mit allgemeinen Weisungen und Empfehlungen in Betracht zu ziehen. Eine Inventarisierung der nutzbaren Fläche und des Nutzpentials staatseigener Liegenschaften liegt auf der Hand und ist wünschbar. Der Staat mit seiner Vorreiterrolle kann auf diese Weise die Arbeit der Gemeinden enorm erleichtern und unterstützen. In finanzieller Hinsicht können die Kosten für mehrfache, ähnliche technische Abklärungen allgemeiner photovoltaischer und thermischer Solaranlagen von spezialisierten Büros für Solarenergie eingespart werden.

Aus diesen Gründen beantragt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, das Postulat Weber-Gobet/Bachmann einstimmig zu unterstützen.

Fürst René (*PS/SP, LA*). Die SP-Fraktion hat das vorliegende Postulat der Kollegen Marie-Thérèse Weber-Gobet/Albert Bachmann intensiv diskutiert. Es ergeben sich verschiedene Fragen und Bemerkungen, welche ich dem Staatsrat zur Beantwortung stellen möchte. Wie will z.B. das zuständige Amt Know-How aufbauen, wenn der Auftrag von einem in Solarenergie

spezialisierten Büro unter Mithilfe eines Instituts ausgeführt wird, um schlussendlich das im Regierungsprogramm als wesentlich definierte Ziel der Förderung der Erneuerbaren Energie aktiv und kompetent unterstützen zu können?

Zweite Bemerkung: Stimmt mein Eindruck, dass der zuständige Dienst keine bewirtschaftete Datenbank führt, welche über den Zustand der technischen Anlagen und deren Unterhaltsplanung und -ausführung Auskunft gibt?

Dritte Bemerkung: Der Staatsrat möchte die Gelegenheit nutzen, um die Zweckmässigkeit einer thermischen Sanierung der Gebäude mit einer Analyse der technischen Anlagen und der wärmetechnischen Eigenschaften der Gebäude zu prüfen. Sind die Kosten dieser Arbeit in dem im Postulat aufgeführten Betrag von 100 000 Franken enthalten? Das ist eine Frage an den Staatsrat.

Die SP-Fraktion erwartet, dass das zu erstellende Inventar einen echten Nutzen aufweisen muss, damit daraus ein Bedarfssystem und zeitgerechtes Vorgehen zugunsten der Solar- und anderen erneuerbaren und effizienten Energietechnologien möglich sind. Ein solches Inventar soll primär verdeutlichen, welche Potenziale, bzw. Opportunitäten wo, wie und wann konkret nutzbar sind oder eben nicht. Mit der Einsicht, dass einheimische Ressourcen lokal sinnvoll genutzt werden können, dürfte auch der Stellenwert der Solarenergie in der Energie- und Raumplanung tendenziell bedeutsam steigen. Den Gemeinden kommt hier also eine zunehmend wichtige Rolle zu, um ein starkes Energieportfolio nachhaltig für die lokale Wertschöpfung mitaufzubauen. Nicht nur in dem Sinne sehen wir es als begrüssenswert an, wenn die Gemeinden mitmachen. Interessierte Gemeinden sollten direkt oder parallel an dieser Aktion partizipieren können. Je nach Art und Umfang der Abklärungen ist es gar dringend empfehlenswert, die Gemeindegebäude untereinander und/oder mit den Staatsgebäuden zu «poolen», damit der Aufwand optimiert werden kann, und hier nicht wieder ein neues Inventar erstellt wird, das den Fokus zu eingeschränkt ausgerichtet hat.

Zusammenfassend unterstützt die SP-Fraktion das vorliegende Postulat, erwartet gerne die Beantwortung der gestellten Fragen und lädt den Staatsrat dazu ein, den Auftrag genügend zu öffnen, damit ein ganzheitliches Bild von Nutzungs- und Austauschmöglichkeiten vor allem zwischen den Staats- und Gemeindegebäuden entsteht.

Morand Jacques (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical appuie l'avis du Conseil d'Etat et votera le postulat Weber/Bachmann sur la réalisation d'un inventaire des surfaces utilisables pour le captage de l'énergie solaire. Cet inventaire va certainement mettre à jour les réelles potentialités que nous offre le soleil comme énergie renouvelable que l'on peut capter sur les toits de plus de 700 des bâtiments cantonaux. Cependant, il ne faut pas être aveuglé par un miroir aux alouettes et je trouve impératif de relativiser les quelques éléments suivants: l'énergie que nous offre le soleil en relation avec les applications que nous pouvons raisonnablement mettre en œuvre pour la capter, le pourcentage d'énergie qu'il est possible de capter

en relation avec notre réel besoin d'énergie et le coût écologique et financier du kilowatt/heure solaire, thermique ou photovoltaïque, présenté souvent avec idéologie, en relation avec le coût réaliste et effectif de ce même kilowatt/heure.

Sachant que notre canton dans son ensemble consomme 25% de son énergie pour le chauffage de ses bâtiments, il est important d'insister sur la nécessité première de rénover le parc immobilier cantonal, tant public que privé, avant de chercher un dérivatif cher pour produire plus. Cette variante est la première à traiter et à appliquer le plus rapidement possible. Cette mesure est de premier ordre et elle doit passer bien avant, en tout cas au stade de l'évolution de la technique actuelle, le captage de l'énergie solaire ou le développement de tout autre énergie écologiquement discutable et très onéreuse. C'est seulement quand ces mesures d'assainissement, qui devront inévitablement être subventionnées, seront en voie de réalisation que nous pourrons alors reparler concrètement de la réalisation de captage écologique des énergies renouvelables, avec une forte potentialité de réduction de l'effet de serre provoqué principalement par les émissions de CO₂ qui sont à la base des changements climatiques que l'on connaît. C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical soutiendra ce postulat tout en vous invitant à en faire de même.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des députés qui vont dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat avec quelques considérations.

Permettez-moi d'ajouter ceci. Je crois que la croissance de l'utilisation des énergies renouvelables est un défi qui fait – qui doit faire – partie de la politique énergétique cantonale. Les collectivités publiques, et en particulier le canton, se doivent de le relever. Le Conseil d'Etat en est conscient. D'ailleurs, comme vous avez pu le constater, le Conseil d'Etat propose d'établir cet inventaire des bâtiments qui devra tenir compte des possibilités de valorisation de l'énergie et ne pas se limiter uniquement à relever des surfaces utilisables. Je précise aussi qu'un tel inventaire nécessite des connaissances très pointues dans le domaine du solaire. En effet, l'installation de panneaux solaires représente un coût non négligeable. Il convient d'assurer un rendement minimum des investissements. Dès lors, le Conseil d'Etat souhaite qu'un bureau spécialisé dans le solaire travaille de concert avec une haute école et les services de l'Etat.

Je réponds ici en partie à M. le Député Fürst et j'ajoute – cela va aussi dans le même sens – qu'il y a déjà un bureau qui a travaillé sur ce sujet pour donner suite au postulat Bürgisser/Jacques Crausaz sur la possibilité d'augmenter l'efficacité énergétique électrique et la production indigène d'électricité. M. le Député Fürst a posé aussi la question de savoir si, dans les 100 000 francs, tous ces éléments que je viens de citer étaient compris? Je précise que c'est un ordre de grandeur. Nous n'avons pas aujourd'hui fait un appel d'offres concernant ce domaine mais ce sont les lignes générales.

D'autre part, j'ai pris acte de la volonté, cela a été cité par MM. les Députés Fürst, Bachmann et Chassot, d'associer les bâtiments communaux, qui sont juxtaposés à des bâtiments de l'Etat. Je pense que là nous pourrions entrer en matière. D'ailleurs, je signale que ce postulat a suscité un intérêt auprès de la Banque cantonale, qui a marqué sa volonté d'être englobée dans l'analyse, en particulier pour le toit de son siège situé au boulevard de Pérolles.

Je signale que, parmi les 700 bâtiments mentionnés, sont compris des monuments historiques sur lesquels on ne pourra pas faire n'importe quoi, je le précise. Le canton pourrait – je mets ça vraiment au conditionnel – aussi bénéficier d'une aide financière de la Confédération, mais ça c'est au conditionnel, à la suite de la décision des Chambres fédérales d'augmenter de 86 millions, sauf erreur, les dépenses budgétisées par le Conseil fédéral au titre des contributions globales annuelles aux cantons en vue de promouvoir l'utilisation de l'énergie renouvelable. Nous ne savons pas aujourd'hui – il y a le Directeur de l'économie qui m'écoute – si c'est aussi affecté à des bâtiments publics tels que l'Etat ou les communes; c'est à voir! C'est avec ces considérations, au nom du Conseil d'Etat, que je vous propose d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 90 voix sans opposition ni abstention.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cötting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC,

PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 90.

Postulat N° 2036.08 Josef Fasel/Jean-Claude Schuwey
(régulation des eaux à l'aide d'extraction de gravier)¹

Prise en considération

Schuwey Jean-Claude (PDC/CVP, GR). Suite à différentes inondations le long de nos ruisseaux et rivières, nous avons déposé ce postulat pour rendre attentifs nos différents services de l'Etat aux conséquences que subissent les riverains. Durant l'été 2005 et les étés suivants, des domaines riverains ont été inondés et les récoltes ont subi de gros dommages. A la demande des exploitants de ma commune, le Service des endiguements a proposé de construire une digue de protection autour de la ferme et de laisser la Jogne inonder les prés. Ces personnes oublient que le foin et l'herbe sont les récoltes pour l'hiver et que pour les exploitants, il s'agit de leur revenu pendant la saison morte. Je ne suis pas certain que les vaches apprécient le foin plein de sable et de limon. Au lieu d'extraire un peu de gravier dans les ruisseaux, sans nuire aux endiguements et à la faune, on nous propose de construire une digue autour de la ferme! On n'est tout de même plus au Moyen Age où l'on construisait des digues pour se protéger des ennemis! Je suis conscient que nous ne pouvons pas à volonté extraire des matériaux, mais la situation l'exige, il faut redonner aux ruisseaux une ligne d'écoulement et souvent même sans extraire de matériaux.

Le Conseil d'Etat dans sa réponse nous cite l'article 48 alinéa 2 de la loi sur l'aménagement des eaux qui dit que la Direction peut accorder des autorisations temporaires et limitées dans le temps. Le point 2 de la réponse nous informe que le canton de Fribourg autorise des extractions ponctuelles, mais uniquement pour assurer la sécurité des biens, des ouvrages et des personnes. Il me semble parfois que le personnel du Service n'a pas connaissance de ces règles ou alors qu'il les ignore.

Nos ancêtres, il y a un siècle ou plus, par de gros efforts, ont endigué ces torrents et ces ruisseaux pour protéger leurs biens et pour obtenir des terrains exploitables et aujourd'hui, au lieu d'entretenir, il faudrait donner libre cours à ces eaux parfois furieuses. Je suis conscient qu'il faut être attentif à l'écologie et je vous assure qu'en tant que montagnard je suis proche de la nature et je connais la sensibilité de notre environnement, mais l'écologie aussi a ses limites, surtout lorsqu'il s'agit de la sécurité des riverains et de leur propriété. Simplement dessiné sur le papier, l'espace nécessaire aux cours d'eau est utopique et ne résout pas beaucoup de problèmes. Nous serons toujours dépendants du bon sens et de la bonne volonté du gou-

vernement et M. le Commissaire est bien placé pour le savoir.

En conclusion, nous acceptons la réponse et nous la considérons comme rapport.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du postulat 2036.08 déposé par nos collègues Fasel et Jean-Claude Schuwey au sujet de la gestion des cours d'eau par prélèvement de gravier. Force est de constater que, dans sa réponse, le Conseil d'Etat admet le principe d'une gestion efficace des cours d'eau par un entretien suivi. Dans ce sens, il partage l'avis des postulants tout en estimant que la pratique actuelle concernant l'extraction des matériaux dans les rivières est adaptée et que les extractions de matériaux ne sont autorisées effectivement qu'aux endroits stratégiques et aux périodes adéquates. Cependant, le groupe libéral-radical relève avec satisfaction que l'Etat reconnaît qu'il devrait renforcer à l'avenir son soutien à l'entretien des cours d'eau et des lacs par différentes mesures appropriées, faisant référence ici aux prescriptions fédérales et cantonales en la matière. Nous souhaitons toutefois que ce soutien de l'Etat se concrétise dans les faits et qu'il ne se résume pas à une simple volonté gouvernementale. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical à l'unanimité accepte ce postulat et prend acte de la réponse du Conseil d'Etat qui fait office de rapport.

Studer Albert (ACG/MLB, SE). Je ne sais pas si c'est le manque cruel de moyens financiers de la commune de Bellegarde qui a motivé notre collègue Jean-Claude Schuwey à déposer ce postulat ou un réel intérêt pour la protection face aux crues à venir. Quoiqu'il en soit, les intérêts économiques de ce postulat prévalent à la protection en cas de crues. Rappelons que dans certaines conditions, il est aujourd'hui déjà possible et utile de creuser pour des raisons de sécurité ou de régulation d'un cours d'eau, de créer des puits ou des îlots pour redonner la dynamique voulue à une rivière. La loi autorise cette pratique à certaines conditions. On ne peut pas creuser un maximum car cela peut endommager le lit des rivières. L'effet est alors une augmentation des risques et des dangers, ce qui est le contraire de ce qu'aimeraient les postulants. Bien souvent, on ne trouve pas la qualité de gravier désirée là où, pour des raisons de sécurité, on devrait creuser et extraire du matériel.

En conclusion, le groupe ACG félicite le Conseil d'Etat pour son excellente réponse à ce postulat et vous invite à en prendre acte comme rapport.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Zum Postulat «Bewirtschaftung der Fliessgewässer durch Kiesabbau» nimmt die SVP wie folgt Stellung: Das Lied von Meinrad Schaller «Das isch üses Ländli» besingt die Fliessgewässer. «Rechts und links aus Guffers Gräbli, wo di böse Wasser schwüüme.»

Vor vierzig, fünfzig Jahren arbeitete entlang der Sense vom Guggersbach bis nach Laupen fünf Kieswerke, die der Sense das zutransportierte Kiesmaterial entnahmen, welches in der Region verwendet wurde. Das war das beste »Cover«-Material für den Strassenbau.

¹ Déposé et développé le 20 juin 2008, BGC pp. 1119 et 1120; réponse du Conseil d'Etat le 11 novembre 2008, BGC p. 2292.